

UNE FRANCE FORTE DANS UNE EUROPE QUI PROTÈGE

A Villepinte, Nicolas Sarkozy a tiré les enseignements de 4 années de crises mondiales majeures (crise financière, crise économique, crise de l'euro, crise des dettes souveraines) pour proposer sa vision d'une France forte dans une Europe qui protège.

Aujourd'hui, agir en France et agir en Europe, c'est le même combat.

C'est donc sa double vision de la France et de l'Europe qu'il a proposée : comme elle a commencé à le faire sous l'impulsion du Président de la République, avec par exemple le sauvetage de la zone euro, l'Europe doit changer pour protéger l'emploi, la protection sociale, l'industrie de tous les peuples européens unis par une communauté de destin.

Réformer profondément Schengen

- **L'espace Schengen** a été institué en 1985 et mis en place effectivement à partir de 1995. La logique de Schengen est de **supprimer les frontières « intérieures » et de reporter les efforts sur la surveillance des frontières « extérieures »**. Le système présente l'avantage de permettre aux citoyens de circuler librement. Mais il présente 2 faiblesses majeures :
 - o il **repose entièrement sur la solidité de la frontière extérieure**, pas toujours surveillée avec les mêmes efficacité et vigilance que ce soit en France, Grèce ou Roumanie ;
 - o en l'absence de coordination des politiques d'immigration, **les déficiences de chaque pays s'additionnent** et la **perméabilité de l'Europe augmente**.

- **L'engagement de Nicolas Sarkozy pour réformer Schengen est ancien :**
 - o L'adoption en 2008, sous Présidence française, du Pacte européen sur l'asile et l'immigration a **proscrit notamment les régularisations massives qui avaient un effet « d'appel d'air »** pour l'ensemble des pays de Schengen.
 - o le Conseil européen, à la demande de la France, a fixé les lignes d'une 2ème réforme le 24 juin 2011, avec la mise en place d'un système d'évaluation sur la façon dont chaque Etat contrôle ses frontières extérieures, et la possibilité **pour un Etat-membre de rétablir des contrôles à ses frontières internes en cas de situation critique**. Les **socialistes français ont voté contre ces renforcements au Parlement européen**. Ils ne cachent pas leur volonté de remettre en cause ces acquis s'ils accédaient au pouvoir.

- Il y a **4 raisons de vouloir aller plus loin et plus vite dans la réforme de Schengen :**

1ère raison : l'impuissance de l'Europe face à la porosité de la frontière terrestre grécoturque. Les 130 kms de frontière terrestre gréco-turque sont, aujourd'hui, mal contrôlés (160 000 passages réels par an, 55 000 détectés officiellement par les autorités grecques). Ces clandestins sont originaires du Maghreb, d'Afrique noire, du Pakistan, de l'Iran... Pour nombre d'entre eux la destination espérée est la France. Le problème est semblable avec la frontière polono-ukrainienne.

2ème raison : les élargissements envisagés de l'espace Schengen peuvent inquiéter. Par exemple, **Roumanie et Bulgarie ne disposent pas encore de tous les moyens de contrôler leurs frontières extérieures.**

3ème raison : Schengen accélère l'arrivée de migrants vers la **France, destination privilégiée par ceux-ci**. Notre aide médicale d'Etat rembourse le plus large panier de soins en Europe. La France est le pays d'Europe et du monde qui dépense le plus pour sa protection sociale. Une des conséquences de cette attractivité est que la **France compte le plus de demandeurs d'asile en Europe (57 000 en 2011)**. Beaucoup de demandeurs d'asile déposent leurs demandes en France après avoir transité par la Grèce ou l'Italie. Or, en l'état

actuel de Schengen, une personne entrée clandestinement en Grèce ou en Italie ne subira aucun contrôle avant d'arriver en France.

4ème raison : l'Europe doit se doter d'une meilleure maîtrise de ses flux migratoires, compatibles avec ses capacités d'accueil.

- Comme la crise économique l'a fait pour l'euro, **les crises migratoires du printemps arabe ont révélé les faiblesses de l'espace Schengen**. Avec ces crises, nous nous sommes engagés dans un droit d'inventaire des institutions européennes. Nicolas Sarkozy a sauvé l'euro en réformant profondément, avec ses partenaires européens, la gouvernance de la zone euro et en amorçant la convergence de nos politiques économiques. **Il veut faire la même chose avec Schengen**. Une refonte complète et radicale du système s'impose : un **Etat doit pouvoir protéger ses frontières nationales en l'absence d'une frontière extérieure efficace**. **C'est une question de souveraineté** :
 - la zone euro s'est dotée d'une gouvernance politique. La gestion de Schengen doit aussi **sortir de l'ornière technocratique où elle se trouve pour une gestion politique**: réunions du Conseil des ministres de l'Intérieur avant les réunions du Conseil Justice et Affaires Intérieures ; présidence stable ; **deux fois par an, réunion des pays de la zone Schengen au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement** ;
 - la zone euro met en place un mécanisme d'évaluation plus contraignant sur la manière dont chaque Etat s'acquitte de ses obligations, nous devons aussi le faire pour l'espace Schengen : **corps d'inspecteurs européens pour conduire des contrôles réguliers et inopinés de la surveillance des frontières extérieures** ;
 - la zone euro prévoit des mesures conservatoires en cas de difficultés ou de défaillance d'un Etat partie. C'est ce que nous devons faire aussi pour Schengen en prévoyant de **pouvoir suspendre ou exclure un Etat défaillant** ;
 - la zone euro se dote d'outils efficaces de gestion des crises. Nous devons aussi le faire pour Schengen : **force de soutien rapide au sein de l'Agence européenne chargée des frontières extérieures** (Frontex) permettant d'assister en urgence un Etat temporairement défaillant ou confronté à des afflux importants ; **moyens européens de surveillance terrestres et maritimes**, et moyens aériens pour mutualiser le retour des étrangers en situation irrégulière ; **système d'enregistrement automatique et biométrique des entrées et sorties des ressortissants de pays tiers dans l'UE** ;
 - la zone euro veut renforcer sa convergence économique et sociale. C'est ce que nous devons faire au sein de Schengen où les divergences entre systèmes de protection sociale et dispositifs d'accueil des migrants accroissent l'attractivité de la France en matière d'immigration : réforme du régime européen de l'asile qui permet de choisir le pays européen où il est le plus facile d'obtenir le droit d'asile et ensuite se déplacer librement au sein de l'espace Schengen ; **convergence des droits sociaux des étrangers** ; **durée minimale européenne pour la rétention des clandestins afin de pouvoir mettre en œuvre de manière plus efficace leur retour dans leur pays d'origine ou de transit...**
 - Si ces propositions n'étaient pas mises en oeuvre dans un délai de 12 mois après l'élection présidentielle, **la France prendrait ses responsabilités en suspendant sa participation à Schengen, comme l'ont déjà fait la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, par la négociation de clauses particulières**. La France est un des pays fondateurs du système Schengen. Elle est à ce titre spécialement fondée à faire valoir son point de vue sur **un système qui continue de fonctionner selon des règles**

conçues pour cinq (Allemagne, France, Bénélux) alors que nous sommes aujourd'hui 24.

Avoir une politique commerciale européenne qui défende nos entreprises et nos emplois par un Buy European Act

- Les **marchés publics** représentent **10 à 15% de la richesse mondiale**. Un accord sur les marchés publics (dit AMP), signé en 1994 dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), prévoit les conditions dans lesquelles les marchés publics sont ouverts aux entreprises des autres pays. Suite à cet accord, **l'Union européenne a ouvert ses marchés publics à tous les pays**. Mais les **Etats-Unis et le Canada n'ont quasiment rien ouvert**, le Japon a ouvert certains secteurs comme l'eau, mais pas les transports ferroviaires, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine n'ont pas signé l'AMP ainsi que la plupart des autres pays (l'AMP n'a été signé que par 16 pays dans le monde). Il en résulte que les **marchés publics de l'Union européenne sont tous ouverts à la concurrence internationale, mais ceux des autres pays non**.
- Aux Etats-Unis, un Buy American Act qui date de 1933 fait obligation de **n'utiliser que des produits fabriqués aux Etats-Unis dans les marchés publics de fournitures et de construction de l'Etat fédéral**. Il a été étendu en 1982 aux marchés d'infrastructures autoroutières et de transports en commun financés en tout ou partie par des subventions du gouvernement fédéral. Tous les plans de relance de l'administration Obama depuis 2008 ont été soumis à la même règle. Cette obligation s'applique aussi aux sous-traitants. Le critère n'est pas la nationalité de la société, mais le fait que le produit utilisé est fabriqué aux Etats-Unis. Toute société peut candidater à un marché public américain. Mais si ses produits ne remplissent pas les conditions ci-dessus, le prix de son offre est augmenté de 6% automatiquement.
- **A l'image des Etats-Unis, l'Union européenne doit faire preuve de beaucoup moins de naïveté dans sa politique commerciale**. Elle doit **conditionner l'accès à nos marchés publics à la réciprocité de la part des autres pays**. Si elle ne le fait pas dans un délai de 12 mois, la **France prendra un « Buy European Act » pour ses propres marchés publics** (elle réservera ses marchés publics aux entreprises européennes) qu'elle opposera à tous les autres pays dans le monde qui ne pratiquent pas la réciprocité à notre égard. Cela ne pose aucun problème tant au regard du droit communautaire qu'au regard de l'OMC.

Un « Small Business Act » européen pour soutenir nos PME

Pour favoriser au niveau européen le développement des 23 millions de PME européennes, qui représentent les 2/3 des emplois du secteur privé en Europe, l'Europe doit s'obliger à réserver une part de ses marchés publics à ses PME, comme c'est le cas aux Etats-Unis (Small Business Act) avec une grande efficacité pour le développement de ces PME.

- Si dans un délai de 12 mois, **l'Union européenne n'a pas décidé de réserver une partie de ses marchés publics aux PME, la France se dotera d'un Small business Act**.